








# *Cabane forestière*

## *Tarif et règlement d'occupation*

La cabane est destinée à favoriser les moments de détente et loisirs de chacun, nous vous prions de la laisser dans l'état que vous souhaiteriez la trouver.

Afin de nous aider à préserver ce site, nous vous prions de respecter les quelques règles suivantes et vous en remercions par avance :

-  vous êtes priés de récupérer les déchets que vous aurez produits ;
-  vous êtes priés de procéder au nettoyage des locaux, sanitaires et alentours de la cabane à la fin de leur utilisation. La fourniture du matériel ainsi que du papier WC est de votre responsabilité ;
-  les voitures seront impérativement stationnées dans les endroits prévus à cet effet ; le chemin d'accès ne sera utilisé que pour le chargement ou le déchargement du matériel ;
-  veuillez annoncer tous dégâts (involontaires ou non) ou problèmes au secrétariat communal ;
-  la commune décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dégâts dus au bétail ;
-  toutes constructions, telles que cantines, sont interdites dans le périmètre de la cabane
-  il est strictement interdit de planter des clous ou des agrafes dans le bois de la cabane et d'y faire des trous, pour quelque usage que ce soit.

Les réservations sont à faire auprès de :

**Commune mixte de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt : 032 427 00 10**

*Afin de favoriser la convivialité, la cabane est mise gratuitement à disposition de la population chaque premier dimanche du mois (pas de réservation possible).*

### Tarifs

Habitants de la Haute-Sorne      Fr. 50.00 / jour  
Personnes de l'extérieur      Fr. 100.00 / jour

Caution      Fr. 50.00 payable lors de la prise des clés et  
remboursable après reddition des clés et locaux

*Conseil communal et commission des affaires bourgeoises*